BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

Session 2010

HISTOIRE - GÉOGRAPHIE

Série S

Durée de l'épreuve : 4 heures

coefficient: 3

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Le sujet comporte 11 pages numérotées de 1/11 à 11/11.

Le candidat doit traiter :

UN des trois sujets d'histoire de la première partie

ET

UN des deux sujets de géographie de la deuxième partie

10HGSCPO-1

PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE

Le candidat choisit UN des trois sujets proposés

SUJET 1

COMPOSITION

La France dans le monde, entre rayonnement mondial et intégration européenne

SUJET II

COMPOSITION

La guerre froide (1947-1991)

Quelques indications chronologiques :

1947: Doctrine Truman, doctrine Jdanov

1949: Création de l'OTAN 1950-1953: Guerre de Corée 1962: Crise de Cuba 1972: Accords SALT 1 1975: Conférence d'Helsinki

1979 : Invasion de l'Afghanistan par les troupes soviétiques

1987 : Traité de Washington 1991 : Disparition de l'URSS

2/11



10HGSCPO-1

SUJET III

ETUDE D'UN ENSEMBLE DOCUMENTAIRE

Les mutations de la Polynésie française depuis 1945

Documents:

- document 1 : Le programme du 17 novembre 1949 du Rassemblement Démocratique des Populations Tahitiennes (RDPT)
- document 2 : Ouverture de la ligne aérienne Paris-Tahiti, octobre 1958
- document 3 : Couverture d'une brochure du ministère territorial de l'économie destinée aux Polynésiens, Papeete, 1986
- document 4 : Discours de Jacques Chirac, Président de la République, au siège du gouvernement de la Polynésie française, Papeete, 26 juillet 2003
- document 5 : Loi du Pays adoptée le 19 mai 2009

Première partie

Analysez l'ensemble documentaire en répondant aux questions suivantes :

- 1. Relevez une difficulté politique et une difficulté économique dénoncées dans le programme du RDPT (document 1)
- 2. Identifiez trois acteurs majeurs des transformations économiques de la Polynésie française (documents 2, 3 et 4).
- 3. Quelles sont les principales mutations de la Polynésie française que Jacques Chirac évoque dans son discours (document 4) ?
- 4. Identifiez les réalisations et mesures présentées dans les documents 2 et 5 qui répondent au document 1.

Deuxième partie

A l'aide des réponses aux questions, des informations contenues dans les documents et de ses connaissances, le candidat rédigera une réponse organisée au sujet : les mutations de la Polynésie française depuis 1945.

Document 1 : Le programme du 17 novembre 1949 du Rassemblement Démocratique des Populations Tahitiennes (RDPT)

LE RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE DES POPULATIONS TAHITIENNES se fixe comme tâche de lutter pour :

Les libertés politiques et administratives :

- par l'extension des pouvoirs de l'Assemblée Représentative qui doit être habilitée à gérer et administrer les affaires tocales ;
- par l'accession plus large des Tahitiens aux emplois administratifs ;
- par la suppression de toutes les inégalités raciales, de toutes entraves à la liberté d'expression, de réunion, d'organisation ;

Les libertés économiques et sociales :

- par la réduction des surprofits scandaleux des grosses sociétés ;
- par l'encouragement aux coopératives de production et consommation
- par la protection de la propriété tahitienne ;
- par une fiscalité démocratique qui prenne l'argent où il est par l'institution d'un impôt sur le revenu ;

[...]

Les libertés culturelles :

- l'enseignement du tahitien au même titre que le français
- une instruction permettant le développement des élites locales ;

Cette lutte, le RDPT entend la mener en union avec la France, qu'il ne confond pas avec ses gouvernants colonialistes.

VIVE LE RDPT!!!

VIVE UNE FRANCE DEMOCRATIQUE ET ANTICOLONIALISTE !!!

VIVE TAHITI!!!

Le bureau provisoire du RDPT

Source. http://histoire.itereva.net.

4/11

Document 2 : L'ouverture de la ligne aérienne Paris-Tahiti, octobre 1958*



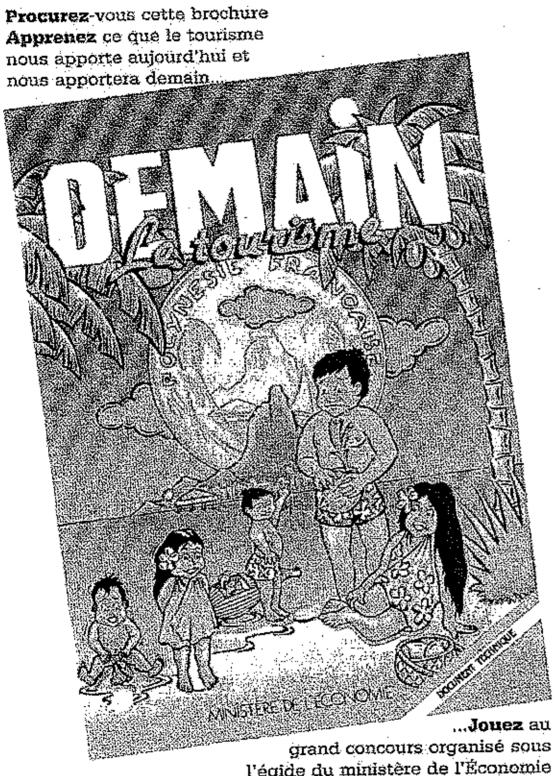
Détail texte de la publicité :

« Tahiti et toute la Polynésie française, leur beauté, leur poésie, leur accueil légendaire sont désormais à moins de trois jours de chez vous. TAI vous ouvre la première ligne régulière Paris Bora-Bora Tahiti : chaque semaine, un super DC 6 de la TAI rapide et confortable relie Bora-Bora à Paris par Athènes, Karachi, Saïgon, Djakarta, Brisbane, Nouméa et Nandi. De Bora-Bora, un hydravion Bermuda de la Cie RAI vous mènera en une heure de vol à Tahiti d'où vous pourrez rayonner vers les îles du Pacifique Sud. Les billets sont en vente dans toutes les agences de voyage.»

Source : Publicité dans la presse, Archipol, Le cahier des archives de la Polynésie, n°1, Ministère des finances et des réformes administratives-archives territoriales

* Note : La liaison Paris-Bora-Bora n'a duré que quelques mois. C'est la construction de l'aéroport de Faa'a à Tahiti, inauguré en 1961, qui permit d'établir une liaison aérienne régulière avec la métropole.

Document 3 : Couverture d'une brochure du ministère territorial de l'économie destinée aux Polynésiens, Papeete, 1986



l'égide du ministère de l'Économie Gagnez un voyage aux U.S.A., Nouvelle Zélande ou Australie

Sources: Bachimon Philippe, *Tahiti, entre mythes et réalités,* Paris, éditions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 1998, p. 337.

Document 4 : Discours de M. Jacques CHIRAC, Président de la République, au siège du gouvernement de la Polynésie française

Papeete (Polynésie française), le samedi 26 juillet 2003

- [...] Au cours des demières décennies, et, en particulier au cours des demières années, le visage de la Polynésie a profondément changé. Le territoire vit et redécouvre son histoire. Les traditions multiples de ses archipels retrouvent une nouvelle vigueur. Mais la Polynésie s'est aussi considérablement développée, avec l'essor de l'industrie hôtelière, du tourisme, de la culture perlière, de la pêche et des armements de thoniers.
- [...] La Polynésie française a participé de manière déterminante à la défense nationale et à la sécurité extérieure de la France, qui ne l'oubliera jamais. A partir de 1960, comme l'avait voulu le général de GAULLE et jusqu'en 1996, le centre d'expérimentation du Pacifique a permis à notre pays de préserver sa souveraineté et son indépendance dans un monde de plus en plus dangereux.

La République ne l'oublie pas. C'est pourquoi j'ai souhaité la pérennisation du fonds de reconversion de l'économie polynésienne, mis en place à la suite de l'arrêt des essais nucléaires et ceci à votre demande légitime, Monsieur le Président*.

- [...] L'article 74 de la Constitution trace le cadre dans lequel s'inscrira désormais votre autonomie. Nous l'avons, ensemble, évoqué et arrêté. Il permet notamment à votre assemblée de voter des « lois du pays » lorsque vos compétences s'exercent dans les matières qui relèvent en principe du domaine législatif. Ces lois du pays bénéficieront d'un contrôle juridictionnel spécifique, exercé directement, par le Conseil d'Etat. Vous pourrez également organiser la protection de l'emploi et du patrimoine foncier lorsque la situation le justifiera.
- [...] Nous disposerons ainsi d'un cadre adapté pour donner à l'autonomie de votre territoire toute sa signification. Cette autonomie n'est pas pour l'Etat synonyme de désengagement. Elle est au contraire l'expression d'un partenariat visant à favoriser le développement économique de la Polynésie au sein de la République. L'Etat demeurera en effet le garant du fonctionnement régulier des institutions polynésiennes, en même temps qu'un partenaire indispensable.
- [...] Mes chers compatriotes, vous avez défini un projet et des priorités pour la Polynésie française. Ensemble, dans le respect de cette autonomie, je souhaite que nous trouvions les voies d'un progrès partagé [...] C'est la voie du rayonnement de la Polynésie et donc de la France, que vous représentez avec tant de talent, ici, dans le Pacifique.

Vive la Polynésie française, Vive la République, Vive la France.

Source: www.elysee.fr

*Note : Jacques Chirac s'adresse ici au Président du gouvernement du territoire de la Polynésie française alors en exercice, Gaston Flosse.

Document 5 : Extrait de la loi du pays adoptée le 19 mai 2009



TEXTE ADOPTE N°2009-7 LP/APF

ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANCAISE

LOI ORGANIQUE Nº 2004-192 DU 27 FÉVRIER 2004

SESSION ADMINISTRATIVE

LOT DU PAYS

(NOR: PEL0900462LP)

portant mesures d'application, dans la fonction publique de la Polynésie française, des dispositions de l'article 18 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française.

L'assemblée de la Polynésie française a adopté le projet de loi du pays dont la teneur suit :

[...]

Article LP 1.- En application de l'article 18 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, les mesures favorisant l'accès à la fonction publique de la Polynésie française fixées par la présente loi du pays sont prises au bénéfice des personnes justifiant d'une durée de résidence de cinq ans en Polynésie française ou d'une durée de mariage, de concubinage ou de pacte civil de solidarité de deux ans avec ces dernières. La preuve de la résidence peut s'établir par tous moyens. Ces personnes sont ci-après désignées « les résidents ».

[...]

Délibéré en séance publique, à Papeete, le 19 mai 2009

Le secrétaire

La présidente de séance,

Daphné CHAVEY

Emma ALGAN

8/11

Source: www.assemblee.pf

10HGSCPO-1

DEUXIÈME PARTIE

GÉOGRAPHIE

CROQUIS DE GÉOGRAPHIE

Le candidat choisit UN des deux sujets proposés.

Il réalise un croquis à partir du fond de carte fourni, accompagné d'une légende organisée.

SUJETI

L'organisation spatiale de la façade Pacifique des Etats-Unis

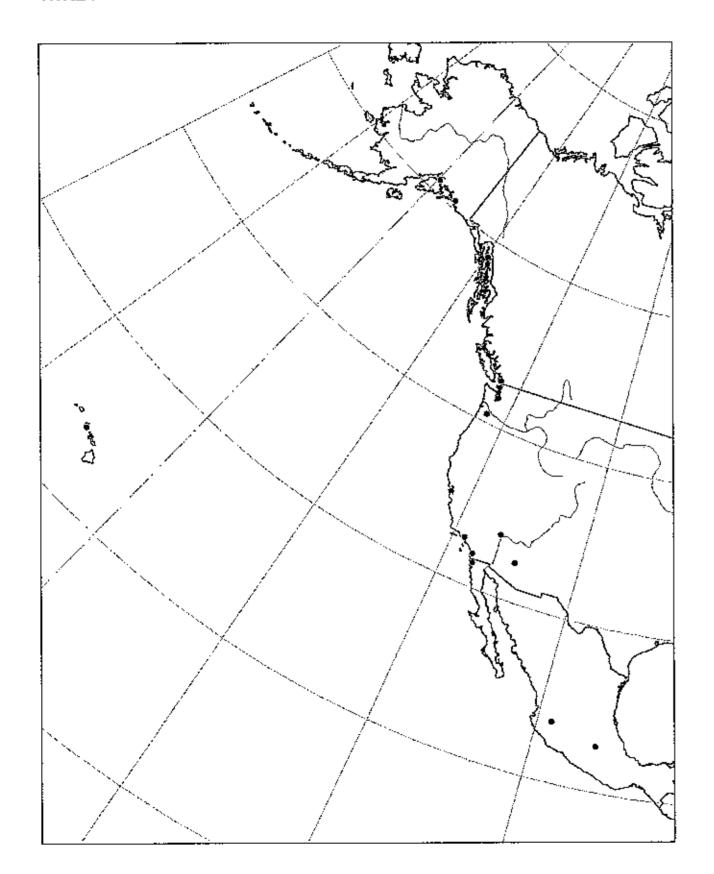
SUJET II

Espaces moteurs et flux en Asie Orientale

9/11

SUJET I : CROQUIS DE GÉOGRAPHIE

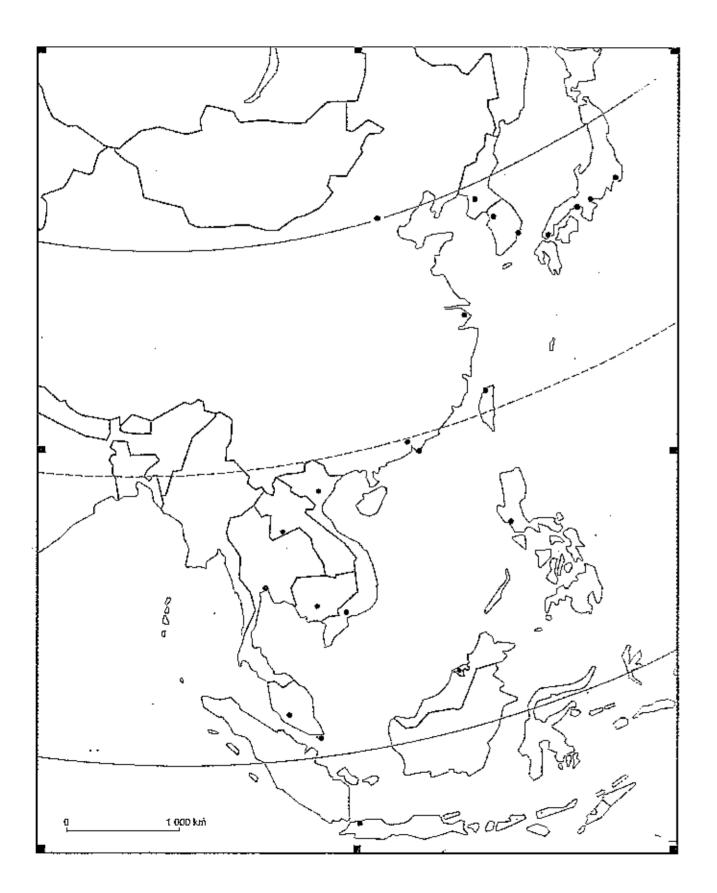
TITRE:



LÉGENDE :

SUJET II : CROQUIS DE GÉOGRAPHIE

TITRE:



	LÉGENDE :
:	